

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 12 mars 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIÉ Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUIBOREL Catherine (procuration à Monsieur DROUILLÉ Jérémie), Madame JOUALLAND Estelle.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :

- . en exercice : 25
- . présent(s) ou représenté(s) : 21
- . absent(s) et non représenté(s) : 4

OBJET : SUBVENTIONS 2025
Contrat d'association avec les écoles privées

SUBVENTIONS 2025

Contrat d'association avec les écoles privées

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024, le versement d'une partie du montant de la subvention aux écoles privées avait été accordé (25 % du montant alloué en 2024), afin de permettre une avance de crédits aux écoles privées, dans l'attente du calcul définitif du montant du contrat d'association. Le calcul étant finalisé, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- Le forfait par élève calculé pour l'année 2025 arrondi au centime d'euro, qui s'établit à :
 - 1 480,58 euros pour un élève en maternelle,
 - 622,61 euros pour un élève en élémentaire.

Pour rappel, les montants à l'élève des années antérieures étaient les suivants :

	2022	2023	2024
Coût à l'élève maternelle	1 233,20 €	1 291,63 €	1 478,13 €
Coût à l'élève élémentaire	458,61 €	475,15 €	520,53 €

- Les effectifs considérés sont les effectifs castelbourgeois inscrits à la rentrée de septembre 2024, soit :

SAINT-JOSEPH			SAINT-MELAINE		
	Nb	Montant		Nb	Montant
Maternelles	83	122 888,14 €	Maternelles	34	50 339,72 €
Élémentaires	138	85 920,18 €	Élémentaires	51	31 753,11 €
TOTAL	221	208 808,32 €	TOTAL	85	82 092,83 €

Pour rappel, les effectifs des années antérieures étaient les suivants :

	SAINT-JOSEPH			SAINT-MELAINE		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Maternelles	80	86	85	38	43	39
Élémentaires	145	133	139	63	61	58
TOTAL	225	219	224	101	104	97

- Les versements réalisés en janvier évoqués précédemment étaient les suivants :

SAINT-JOSEPH		SAINT-MELAINE	
Maternelles	31 410,26 €	Maternelles	14 411,77 €
Élémentaires	18 088,42 €	Élémentaires	7 547,69 €
TOTAL	49 498,68 €	TOTAL	21 959,46 €

.../...

- Le versement du montant restant, déduction faite du premier versement réalisé est de :

SAINT-JOSEPH		SAINT-MELAINE	
Maternelles	91 477,88 €	Maternelles	35 927,95 €
Élémentaires	67 831,76 €	Élémentaires	24 205,42 €
TOTAL	159 309,64 €	TOTAL	60 133,37 €

Suite à la présentation du sujet en commission 4 du 29 janvier 2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER le forfait par élève calculé pour l'année 2025 arrondi au centime d'euro s'établissant à :

- 1 480.58 euros pour un élève en maternelle,
- 622.61 euros pour un élève en élémentaire.

2°) D'ALLOUER les subventions suivantes aux écoles privées :

SAINT-JOSEPH		SAINT-MELAINE	
Maternelles	122 888,14 €	Maternelles	50 339,72 €
Élémentaires	85 920,18 €	Élémentaires	31 753,11 €
TOTAL	208 808,32 €	TOTAL	82 092,83 €

3°) D'APPROUVER le versement du montant restant, déduction faite du premier versement réalisé soit :

SAINT-JOSEPH		SAINT-MELAINE	
Maternelles	91 477,88 €	Maternelles	35 927,95 €
Élémentaires	67 831,76 €	Élémentaires	24 205,42 €
TOTAL	159 309,64 €	TOTAL	60 133,37 €

4°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
 POUR COPIE CONFORME.**

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

**La Secrétaire de séance,
 Aude de la VERGNE**

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0
---	------------------	-------------------	------------------------	---